

## Questions & Réponses : Conférence de révision du Statut de Rome

### Qu'est-ce que la Conférence de révision ?

La Conférence de révision, différente de l'Assemblée des États parties annuelle, sera une rencontre extraordinaire d'États et d'autres participants qui permettra d'examiner des propositions d'amendements au Statut de Rome et de faire un bilan de l'application et de l'impact du traité.

### Quand et où se tiendra-t-elle ?

La première Conférence de révision du Statut de Rome se tiendra à Kampala (Ouganda) du 31 mai au 11 juin 2010, soit sept ans après l'entrée en vigueur du Statut.

### Qu'est-ce qui fera l'objet d'une étude ?

À Kampala, les États parties débattront des propositions d'amendement suivantes :

- La révision de l'article 124 du Statut de Rome
- Le crime d'agression
- L'ajout, dans la définition des crimes de guerre, de l'utilisation de certaines armes dans le contexte des conflits armés ne présentant pas un caractère international.

### Qu'est-ce que le bilan ?

La Conférence de révision comprendra une phase de bilan qui consistera, pour les États, à évaluer les réussites et l'impact du Statut de Rome, en se concentrant principalement sur les domaines suivants :

- Impact du système du Statut de Rome sur les victimes et communautés touchées
- Complémentarité
- Coopération
- Paix et Justice

Des États parties ont été nommés points focaux pour chaque question de bilan afin de faciliter la préparation des débats de la Conférence et plus particulièrement pour décider du format et des issues prévues des discussions.

### Qui participera à la Conférence de révision ?

Ce sont les États parties qui prendront les décisions formelles mais les États non parties, la CPI, les organisations internationales et les ONG pourront aussi participer. Les ONG, rassemblées sous la houlette de la CCPI, devraient constituer la plus grande délégation de la Conférence. La Conférence sera un événement clé pour les ONG membres de la CCPI qui œuvrent pour que la CPI soit juste, efficace et indépendante. La CCPI a très à cœur de garantir que la Conférence de révision sera une réussite, protégera l'intégrité du Statut de Rome et accroîtra la compréhension et le soutien mondiaux à la CPI.

### Pourquoi des représentants de haut-niveau doivent-ils prendre part à la Conférence de révision ?

Étant donné le potentiel qu'a la Conférence de révision pour influencer le développement du système du Statut de Rome, il est indispensable que les chefs d'État ou de gouvernement et/ou les ministres des différents États participent à la Conférence de révision et participent pleinement aux débats. La société civile est convaincue que plus le niveau sera élevé meilleurs seront le débat et les résultats de la Conférence de révision.

**The Coalition for the International Criminal Court is a global network of over 2,000 civil society organizations supporting a fair, effective and independent International Criminal Court.**

#### International Co-Secretariats

The Hague, Netherlands, Tel: +31-70-363-4484  
New York City, U.S.A., Tel: +1-212-687-2863

#### Regional Representatives

Buenos Aires, Argentina • Brussels, Belgium • Cotonou, Benin  
Mexico City, Mexico • Abuja, Nigeria • Quezon City, Philippines • Sana'a, Yemen

## **Les États peuvent-ils s'engager de façon concrète avant la Conférence de révision ?**

La Conférence de révision constitue une importante occasion pour les États de réaffirmer leur engagement envers la CPI et le système du Statut de Rome. Les États parties se sont mis d'accord sur un système de déclarations de contributions, qui permettra à chaque gouvernement de présenter ses engagements pour l'avenir. Les engagements sont des déclarations des États qui indiquent qu'ils travailleront au renforcement de la complémentarité, de la coopération et de l'impact de la Cour sur les victimes et les communautés affectées, mais aussi dans d'autres domaines du Statut de Rome, notamment pour la ratification et la mise en œuvre du Statut de Rome et de l'Accord sur les privilèges et immunités de la Cour. Un engagement peut être fait par un État partie, un État non partie, une organisation régionale d'États ou une organisation internationale.

*Pour obtenir de plus amples informations sur la CCPI et la Conférence de révision, visitez la page <http://www.coalitionfortheicc.org/?mod=review>*